



COMPTE-RENDU

Commission Administrative Paritaire catégorie B du 18 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance par la Présidente ;
 - 2- Lecture des déclarations liminaires ;
 - 3- Désignation du secrétaire adjoint ;
 - 4- Bilan des CAP 2023 ;
 - 5- Examen de quatre demandes de prolongation de stage ;
 - 6- Questions diverses.
-

1) Ouverture de la séance par la Présidente

La séance a été ouverte par Mme SCOTT Joanna, Présidente à 9h45.

2) Lecture des déclarations liminaires

Trois déclarations liminaires ont été lues en séance dont celle lue par vos élus UNSA Défense et diffusée ce jour.

La Présidente de la CAP rebondit sur les déclarations liminaires lues ; elle apporte les éléments suivants :

Concernant la mise à disposition des dossiers auprès des représentants du personnel : le règlement intérieur prévoit un délai de 8 jours avant la tenue de la CAP ou des jours de préparation en présentiel. Pour cette CAP avec les congés de fin d'année, un retard est intervenu.

Le service SRHC sera renforcé dans les prochains mois.

Un rappel a été fait aux employeurs afin que les dossiers soient rendus un mois avant la date de fin de stage afin de ne pas pénaliser les agents concernés.

Dans le Procès-verbal les débats seront retranscrits de manière plus détaillée.

L'affectation de nouveaux agents issus des concours peut poser problème sur des postes trop techniques.

3) Désignation du secrétaire adjoint

Le secrétariat adjoint est désigné

4) Bilan des CAP 2023 et plus particulièrement sur celles des catégories B

Vingt-six CAP se sont tenues au cours de l'année 2023. Soit une par semaine, vacances scolaires exclues, six CAP pour les catégories B.





Le délai de traitement des dossiers est de quatre mois et dix-huit jours.

282 agents de catégorie B ont été recrutés en 2023.

Sur un total de neuf dossiers de demande de prolongation de stage, cinq ont fait l'objet d'une titularisation immédiate.

5) Examen de quatre demandes de prolongation de stage

Trois dossiers ont fait l'objet d'une prolongation d'un an. Un dossier a fait l'objet d'une titularisation immédiate.

6) Questions diverses

L'UNSA Défense a alerté l'Administration concernant l'Ordre de circonstance N°537/SLM BREST/DIR/NP du 5 janvier 2024 mettant en place une procédure interne pour la campagne d'évaluation des fonctionnaires au titre de l'année 2023. Le référent Marine présent va étudier ce document.

L'UNSA Défense a interpellé SRHC sur la situation d'un agent suspendu de ses fonctions en attente de traitement du dossier par la CAP. Ce dossier doit être traité dans les quatre mois.

Conclusion :



Cette première CAP de l'année 2024 s'est bien déroulée. Les débats ont été constructifs sous la présidence de Mme SCOTT.

L'Administration et les Organisations Syndicales ont pu échanger et pratiquer un **dialogue social**.

La prochaine CAP se tiendra les 14 et 15 mars 2024

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus de la CAP des catégories B :

Nathalie Galaup, Valérie Nobili, Joel Massé et Lionel Chrétien

